

Affiché le 07 mai 2021 Retiré de l'affichage le : Signature :

Département du Morbihan Arrondissement de LORIENT MAIRIE D'AURAY (56400)

# COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 mai 2021

Le mercredi 5 mai 2021 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 28 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame Claire MASSON, Maire.

La séance a été publique.

#### **Etaient Présents:**

Madame Claire MASSON (sauf à la question 3), Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Monsieur Tangi CHEVAL, Monsieur Benoît LE ROL, Madame Marie DUBOIS, Madame Nathalie GUEMY, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Gurvan NICOL, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Claire PARENT MER, Monsieur Thomas BERROD, Madame Adeline AGENEAU, Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Madame Emmanuelle HERVIO, Monsieur Jean-Michel LASSALLE

#### Absents excusés :

Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Monsieur Benoît LE ROL), Madame Myriam DEVINGT (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN), Monsieur Julien BASTIDE (procuration donnée à Monsieur Tangi CHEVAL), Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT), Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Monsieur Jean-François GUILLEMET), Madame Aurore HAREL (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER), Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS), Monsieur Patrick GEINDRE (procuration donnée à Madame Isabelle GUIBERT-FAICHAUD), Monsieur Jean-Yves MAHEO (procuration donnée à Madame Françoise NAEL), Madame Marie-Paule LE PEVEDIC (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel LASSALLE), Monsieur Benoît GUYOT (procuration donnée à Madame Emmanuelle HERVIO).

Absente sans procuration: Madame Claire MASSON absente à la question 3.

Secrétaires de séance : Madame Adeline AGENEAU, Monsieur Bertrand VERGNE

#### **COMPTE RENDU**

~~~~~

### 1- DGS - <u>APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DE CONSEIL</u> <u>MUNICIPAL DU 24 MARS 2021</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal:

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 24 mars 2021.

### 2- DF - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET VILLE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- DÉCLARE que le compte de gestion du Budget Ville établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes,
- APPROUVE le compte de gestion 2020 du Budget Ville

#### 3- DF - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET VILLE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (32 voix pour),

1 n'a (ont) pas participé au vote : Madame Claire MASSON.

Le conseil municipal:

- **ADOPTE** le Compte Administratif 2020 du Budget Ville, tel qu'annexé au dossier de conseil municipal,
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de cette affaire.

### 4- DF - CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION/ EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF LA FORET - AURAY

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal:

- **AUTORISE** Madame le Maire à lancer un concours de maîtrise d'œuvre en vue de la rénovation et l'extension du complexe sportif La Forêt à Auray
- **DESIGNE** les membres du jury ayant voix délibérative
- FIXE l'indemnité aux concurrents non lauréats ayant remis une offre, sous forme de prime, égale au prix estimé des études à effectuer par les candidats, affecté d'un abattement au plus égal à 20 %, soit 14 000 euros HT maximum pour chaque maître d'œuvre.

- **AUTORISE** Madame le Maire à négocier de la rémunération des Maîtres d'œuvre membres du jury issus ou non de l'Ordre des Architectes
- **AUTORISE** Madame le Maire à rémunérer l'huissier en charge de l'anonymisation des projets
- AUTORISE Madame le Maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre, après le choix du lauréat à l'issue du concours en application de l'article R 2162.19 du Code de la Commande Publique.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette procédure.

### 5- DF - <u>ATTRIBUTION DE DEUX SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE L'EXERCICE 2021</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association PEPS, via le CRIC, d'un montant de 1 000 € pour la CJS et d'un montant de 3 000 € pour la CJM, soit un total de 4 000 €.
- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € en faveur de l'association "Un sourire dans les yeux d'Anne-Charlotte".
- **AUTORISE** Mme Le Maire à signer tout document à intervenir.

### 6- DRH - <u>CRÉATION D'UN POSTE DE CONSEILLER NUMÉRIQUE - CONTRAT DE PROJET</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal:

- CRÉE un poste de conseiller numérique catégorie C dans le cadre d'un contrat de projet ;
- MODIFIE le tableau des emplois en conséquence ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants ;
- DIT que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 17 mai 2021 ;
- **INFORME** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le représentant de l'État.

#### 7- DRH - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS VILLE

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal:

- AUTORISE Madame le Maire à modifier le tableau des emplois ;
- DIT que les crédits sont inscrits au budget.

### 8- DAC - <u>ARCHIVES / PATRIMOINE - TARIFS DE VENTE DU CATALOGUE DE L'EXPOSITION SIMONE BOISSECQ</u>

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs de vente du catalogue de l'exposition Boissecq tels que proposés ci-dessus.

### 9- DAC - <u>ÉCOLE DE MUSIQUE - MODALITÉ DE REMBOURSEMENT DES FAMILLES DE</u> L'ÉCOLE DE MUSIQUE EN LIEN AVEC L'ÉPIDÉMIE DE COVID 19.

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal:

- SE PRONONCE sur les modalités de remboursement ou de non-perception des droits d'inscriptions

## 10- DGS - MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE - TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE MOBILITÉ DANS LE CADRE DE LA LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS (LOM)

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour),

Le conseil municipal:

- **EMET** un avis au transfert de la compétence en matière de mobilité au sens de l'article L.1231-1-1 du Code des transports à la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique.
- **APPROUVE** en conséquence les statuts de la communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique modifiés, tels qu'annexés à la présente délibération.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A 19h48, l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, Madame le Maire lève la séance.